

COMMISSION PEDAGOGIQUE – rentrée 2024-2025

Arrêté n° 2023-292

MASTER 1 MENTION PSYCHOLOGIE

<p>Président.e Enseignant.e chercheur.e</p>	<p>Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)</p>	<p>Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée</p>	<p>Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</p>
<p>COLLIOT Pascale, MCF</p>	<p>MICHAEL George, PU</p> <p>LETE Bernard, PU</p>		<p>FAVRE Emilie, Neuropsychologue</p>
<p>Suppléant président.e</p>			
<p>Stéphanie Massol, MCF</p>			